Pour diffusion immédiate
Le 12 janvier 2016

**Santé publique Ottawa révise à la hausse une mise en garde contre les engelures**

**Ottawa** – Santé publique Ottawa (SPO) émet une *mise en garde contre les engelures* pour ce soir le 12 février afin d’inciter les résidents à prendre les précautions nécessaires avant de sortir et d’encourager les sans-abri à trouver refuge à l’intérieur. Cette mise en garde contre les engeluresest en vigueur jusqu'à prochaine ordre.

Une *mise en garde contre les engelures* est émise lorsqu’Environnement Canada prévoit un refroidissement éolien de -35 °C ou plus dans la région d’Ottawa. Dans ces conditions, la peau exposée peut geler en moins de 10 minutes. Les risques d’[hypothermie](http://ottawa.ca/fr/residents/sante-publique/vie-saine/lhypothermie) augmentent également pour les personnes qui restent dehors pendant de longues périodes sans être adéquatement protégées du froid. Une surexposition au froid peut entraîner de graves blessures, voire la mort. SPO recommande de porter plusieurs couches de vêtements pour rester au chaud et de s’assurer que la couche extérieure protège du vent et de l’humidité.

Les [engelures](http://ottawa.ca/fr/residents/sante-publique/vie-saine/engelures) surviennent lorsque la peau et les tissus sous-jacents gèlent. La peau devient alors blanche, cireuse et dure au toucher. L’engelure est un problème grave qui peut nécessiter une amputation : des soins médicaux sont habituellement requis. Par ailleurs, des gelures très légères peuvent survenir lorsque seule la peau est touchée. Qu’elles soient légères ou non, on traite les engelures et les gelures en réchauffant progressivement la peau avec la chaleur du corps ou à l’eau tiède (jamais à l'eau chaude). Il ne faut jamais frotter ou masser la zone touchée.

Les nourrissons, les enfants, les personnes âgées, les personnes atteintes de certaines maladies chroniques (causant par exemple une mauvaise circulation sanguine ou des problèmes cardiaques) ainsi que les sans-abri sont particulièrement vulnérables au froid. Les établissements offrant des services à ces groupes – écoles, services de garde, refuges d’urgence, programmes de sport extérieur – devraient évaluer et adapter leurs programmes pour prévenir les blessures causées par le froid.

De nombreux services sont offerts aux sans-abri :

* des lits en cas d’urgence dans les refuges d’Ottawa;
* des services sur le terrain afin d’inciter les sans-abri à se réfugier dans un endroit chaud;
* des services de transport et autres fournis en cas d’urgence par l’Armée du Salut.

Les résidents qui s’inquiètent de la situation d’un sans-abri sont invités à téléphoner au 3-1-1. Le Centre d’appels de la Ville d’Ottawa prendra les appels par ordre de priorité et les acheminera aux services concernés.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des engelures, de l’hypothermie et des précautions à prendre par temps froid, visitez [SantePubliqueOttawa.ca](http://ottawa.ca/fr/residents/sante-publique/ottawa-par-grand-froid) ou composez le 613-580-6744 (ATS : 613-580-9656).

Des mises à jour régulières ainsi que des conseils pratiques pour vaincre le froid sont publiés sur [Twitter](https://twitter.com/ottawasante) (@ottawasante). Vous pouvez aussi suivre SPO sur [Facebook](https://www.facebook.com/ottawasante).

- 30 -

**Renseignements :**
Médias
613-580-2450

Grand public

[ottawa.ca](http://ottawa.ca/fr/index.htm)
3‑1‑1